

1. ORGANISATION

Le STADIUM EKIDEN du **G2A à Saint-Yrieix-Sur-Charente, Label Bronze**, est organisé le dimanche 18 Octobre 2026 par le Grand Angoulême Athlétisme en partenariat avec la Ville de Saint-Yrieix-Sur-Charente.
La manifestation se déroulera au boulodrome de Saint-Yrieix-Sur-Charente, rue du Camping 16710 Saint-Yrieix-Sur-Charente.

2. PRÉSENTATION

Le marathon relais du STADIUM EKIDEN du G2A se dispute entre équipes comportant chacune 6 coureurs sur une boucle de 5 Km qui devra être parcourue une ou deux fois par athlète en fonction du relais (cf. distances indiquées ci-dessous). Le temps maximum pour parcourir les 42,195 km est fixé à 4h30.

Le dernier relayeur effectuera une boucle supplémentaire de 2,195 km.

Pour le relais composé de 6 athlètes, les distances par relais sont les suivantes :

- 1° coureur : 5 Km (1 boucle)
- 2° coureur : 10 Km (2 boucles)
- 3° coureur : 5 Km (1 boucle)
- 4° coureur : 10 Km (2 boucles)
- 5° coureur : 5 Km (1 boucle)
- 6° coureur : 7.195 Km (1 boucle de 5 Km + 1 boucle spécifique de 2.195 Km)

Les différentes catégories d'équipes officielles FFA sont* :	Composition :	Remarques : Equipes de 6 licencié(es) Compétition du même club
Féminine	6 femmes	
Mixte	3 femmes + 3 hommes	Parité obligatoire, ordre des relais libre
Master hommes	6 hommes d'une catégorie Master	Athlètes né en 1987 et avant. A partir de Master 1
Masculine	6 hommes	
Master Femmes	6 femmes d'une catégorie Master	Athlètes nées en 1987 et avant. A partir de Master 1

*Remarque : Au sens du règlement (classement) par la FFA, toute équipe FFA ne répondant pas à l'une des 4 catégories ci-dessus mentionnées, ne pourra prétendre à une qualification.

Le Stadium Ekiden du G2A à Saint-Yrieix-Sur-Charente est **qualificatif pour les championnats de France d'Ekiden** et sera cette année support du **championnat régional d'Ekiden**. Pour rappel, les minimas pour les championnats de France d'Ekiden sont les suivants :

- 2h30' pour équipe homme (même club)
- 3h15' pour équipe femme (même club)
- 2h50' pour équipe homme masters (à partir de master 1, et même club)
- 2h50' pour équipe mixte (3 femmes-3 hommes, ordre indifférent, même club)
- 3h25' pour équipe master femme

3. HORAIRES

8h30 - Départ du premier relayeur

12h00 - Horaire limite du départ du dernier relayeur, ainsi, si le « coureur 5 » n'a pu passer le relais avant cet horaire, le départ du coureur 6 est anticipé. Le résultat final de l'équipe est calculé en ajoutant le temps réalisé par le coureur 6 au temps mesuré lors de l'arrivée du coureur 5.

13h00 - Arrêt de l'épreuve

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte à tous licenciés ou non, club, entreprises, famille, groupe d'amis en respectant les conditions ci-dessous. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

• ***l'esprit course:***

* Un athlète licencié(e) ou non licencié(e) ne peut faire partie que d'une seule équipe. En cas de participation d'un athlète à plusieurs relais dans une même équipe ou dans des équipes différentes, les équipes en cause seraient immédiatement disqualifiées.

• ***Age minimum***

L'épreuve est ouverte aux athlètes à partir de la catégorie CADET, c'est-à-dire toute personne née en 2011 et avant, quelle que soit la distance choisie. A partir de cette année, les minimes sont autorisés sur les distances de 5km à l'Ekiden.

- **Documents à fournir**

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Pass Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée <https://pps.athle.fr> dont les conditions d'utilisation sont établies également par la FFA. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum 1 an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

La copie de ces documents sera conservée par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

- **Pour les mineurs**

En plus d'un des documents du chapitre précédent, l'inscription ne sera acceptée qu'à condition que les documents suivants soient fournis ;

- Autorisation parentale pour la participation au STADIUM EKIDEN du G2A
- Questionnaire de santé

L'attestation santé est réalisable gratuitement sur le site <https://pps.athle.fr>. A la création de votre compte vous devez renseigner la date de naissance de la personne mineure. Vous serez alors invité à remplir le questionnaire de santé prévu par loi française pour les personnes mineures. Vous devrez saisir la date de la course puis compléter le questionnaire en ligne. A l'issue du questionnaire : • Si toutes les réponses sont « non » : une attestation de santé avec un numéro est délivrée pour la date de course indiquée. Vous pourrez alors saisir ce numéro lors de votre inscription en ligne à la course. • Si au moins une réponse est « oui » : vous devez déposer dans votre espace personnel un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport ou de la course à pied en compétition, daté de moins de 6 mois. Le certificat est alors vérifié manuellement et, s'il est conforme, l'attestation QS est délivrée pour la course visée.

5. INSCRIPTIONS et TARIF

- **Inscriptions**

En ligne sur le site d'inscription jusqu'au dimanche 11 octobre 2026 à 23h59.

- **Tarif d'inscriptions par équipe (Hors frais site d'inscriptions)**

- 1ère à 50ème équipe : 84€ par équipe - 72€ équipe FFA
- 51ème à 100ème équipe : 90€ par équipe - 78€ équipe FFA
- 101ème équipe et plus : 96€ par équipe - 84€ équipe FFA

Le Stadium Ekiden du G2A à Saint-Yrieix-Sur-Charente étant une épreuve labellisée par la Fédération Française d'Athlétisme, **une remise de 2€ / personne** sera accordée à tous les participants licenciés à la FFA. Cette remise sera appliquée automatiquement lors de l'inscription en ligne, dès lors que le coureur aura renseigné son numéro de licence fédéral.

- **Composition, modification des équipes**

La composition des équipes pourra être modifiée en ligne **jusqu'au dimanche** précédent la course à **23h59**

Aucune modification le dimanche 18 octobre 2026.

6. RETRAIT DES DOSSARDS

- **Samedi 17 octobre 2026** : 15h00 - 18h00

Stadium Running Angoulême, Zone commercial Auchan, Le Jonco, 16400 La Couronne

- **Dimanche 18 octobre 2026** : 7h00 - 7h30

Boulodrome de Saint-Yrieix-Sur-Charente, Rue du Camping 16710 Saint-Yrieix-Sur-Charente.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, hors cas prévu ci-dessus, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. De plus, son équipe sera automatiquement disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

7. RÉCOMPENSES / CHALLENGES

Seules les équipes présentes à la remise des prix pourront avoir leurs récompenses.

Un lot sera remis à chaque participant

Lots pour :

Les 3 premières équipes Hommes

Les 3 premières équipes Femmes

Les 3 premières équipes Mixte

La 1ère équipe Master Hommes

La 1ère équipe Master Femmes

La 1^{ère} équipe Entreprises/administrations

La 1^{ère} équipe associations / amicales (Dont Running)

Sécurité :

Le service médical est assuré par la présence d'un médecin et des secouristes agréés. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation. Il est recommandé à chaque coureur de s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de courir cette distance sans risque. Les signaleurs, secouristes et officiels pourront arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

8. DROIT à L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celles-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

9. ANNULATION INSCRIPTION OU ÉPREUVE

Pour raison médicale, en cas d'annulation de participation avant le 11 octobre, le remboursement sera possible avec retenue de 5 Euros par participant.

Après le 11 octobre à minuit, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

10. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Stadium Ekiden du G2A implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Les concurrents (ou représentant légal pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

11. FORCE MAJEUR

En cas de force majeure ou toute autre circonstance mettant la sécurité des coureurs en danger, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou décaler les horaires de départ, il pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

12. ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants ne seront pas remboursés de leur frais d'engagement et ne pourront prétendre à aucune indemnité.